



Sécheresse : aggravation de la situation

Les Monts du Lyonnais, dont la commune de Fontanès, sont en niveau **d'alerte renforcée** depuis le 21 juin.

Les principales mesures de restrictions d'usage de l'eau concernant les particuliers sont :

- Limitation des horaires d'utilisation de l'eau pour l'arrosage des jardins potagers, massifs fleuris et plantations arborées : interdit de 10 heures à 18 heures,
- Interdiction d'utilisation de l'eau pour le lavage des voitures hors des stations professionnelles,
- Interdiction du remplissage des piscines privées et de l'arrosage des pelouses.

Pour les usages économiques de l'eau (par les entreprises) :

- Seuls les prélèvements indispensables dans les process de fabrication industrielle sont autorisés.
- L'irrigation agricole est soumise à des restrictions horaires, qui dépendent des cultures concernées et des matériels utilisés. Ces limitations ne s'appliquent pas aux retenues de stockage.

L'arrêté préfectoral correspondant est en ligne sur le site internet des services de la Préfecture : <http://www.loire.gouv.fr/secheresse-niveau-d-alerte-renforcee-pour-2-zones-a8843.html>





La Guinguette des Mâtrus

Quoi de mieux pour se retrouver après les vacances d'été et pour mieux relancer la saison ? La municipalité a répondu favorablement à la proposition d'animation de deux jeunes Saint-Christodaires. Théo et Tristan installeront leur guinguette au Château, en extérieur, du 1^{er} au 4 septembre puis du 8 au 11 septembre, du jeudi au dimanche : petite terrasse où consommer des boissons désaltérantes ou de la restauration (food-truck...) et animations variées (concerts, tatoueur...).

Les horaires :

- Le jeudi de 16h à 22h
- Le vendredi et le samedi de 14h à 24h
- Le dimanche de 14h à 22h

L'objectif est de proposer un lieu de rencontre où toutes les générations auront leur place !

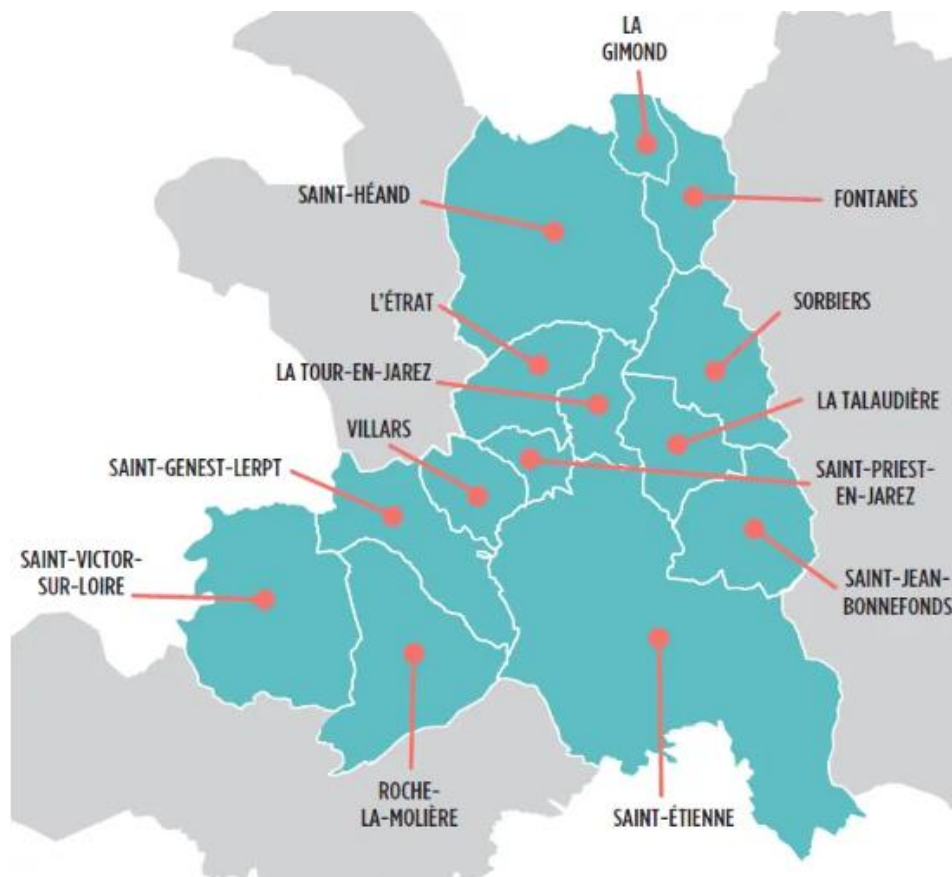
Vous y êtes attendus nombreux !

Retrouvez Les Mâtrus sur Facebook : « Les Mâtrus » et Instagram : « @lesmatrus ».



☰ Changement de délégataire du service d'eau potable

Par délibération du 24 mars 2022, Saint-Étienne Métropole a décidé d'attribuer le contrat de production et de distribution d'eau potable concernant un périmètre de 13 communes dont Fontanès, à la société SAUR. Elle se substituera à Aqualter à partir du 1^{er} octobre 2022 et interviendra sous la marque OÉLIE.



Oélie
L'eau de Saint-Étienne Métropole

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

En attendant le 1^{er} octobre, Aqualter reste notre interlocuteur pour tout sujet concernant le service de l'eau.

Le nouveau contrat permettra de bénéficier des services actuels qui seront complétés notamment par :

- Un service de télérelève des compteurs d'eau, qui permettra le suivi des consommations au quotidien (service disponible au plus tard fin 2025) afin de mieux les maîtriser et de ne plus avoir de factures établies sur une estimation.
- Une information en temps réel des événements sur le réseau (interruption de la distribution ou retour à la normale) à la condition que l'on ait communiqué son numéro de téléphone portable, ou une adresse mail.

Le prix de l'eau potable est amené à diminuer pour les habitants de Fontanès pour converger, dans les prochaines années, vers le prix actuellement en vigueur à Saint-Étienne (prix parmi les plus bas des 40 plus grandes villes françaises). Cette convergence va s'étaler sur 6 ans jusqu'en 2029, date à laquelle le prix de l'eau sera identique pour les 13 communes du périmètre du nouveau contrat.

Dans les prochaines semaines, tous les abonnés au service de l'eau recevront, de la part de Saint-Étienne Métropole et d'Oélie/Saur, un dossier qui présentera plus en détail le contexte de ce changement, les coordonnées d'Oélie et qui demandera de retourner certaines informations : n° de téléphone, email, coordonnées bancaires en cas de choix du prélèvement pour régler ses factures d'eau...

Des conseillers d'accueil d'Oélie/Saur tiendront une permanence en mairie dans la continuité de la réception de ce dossier afin de répondre aux interrogations des abonnés qui pourront être reçus sans rendez-vous. Les dates et heures d'accueil seront précisées dans le dossier remis.
Ce changement de distributeur n'aura aucun impact sur la distribution et la qualité de l'eau, il n'y aura aucune interruption du service.

Il ne faut cependant pas oublier que malgré la baisse de son prix, l'eau demeure une ressource vitale. D'année en année, elle deviendra de plus en plus précieuse et, en période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit maîtriser sa consommation d'eau quotidienne. Avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à pleine charge, utiliser l'eau de pluie... l'objectif d'économie d'eau pourra être atteint.

Plus d'informations sur cette évolution sur le site de Saint-Etienne Métropole :

<https://www.semlemag.fr/deja-demain/levenement/un-nouveau-contrat-pour-l'alimentation-en-eau-potable-de-13-communes/>

Point de médiation numérique

**VENDREDIS 8 ET 22 JUILLET
DE 15H à 17h**

Sarah Macardier, conseillère numérique, sera présente en mairie les **vendredis 8 et 22 juillet de 15h à 17h**. Ce service gratuit vise à apporter une aide pour résoudre les problèmes auxquels on peut être confrontés avec l'utilisation de son PC, sa tablette ou son smartphone : impôts, démarches en ligne, CV, mails... A compter de **septembre**, elle sera présente **le premier vendredi de chaque mois**, aux mêmes horaires.



Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Après une période de campagne électorale préparée activement en classe dans le cadre de l'Education Morale et Civique, le renouvellement d'une partie des électeurs du Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le vendredi 1^{er} juillet à la mairie. Parmi les 6 candidats de CE2 qui se sont présentés, 4 d'entre eux ont été élus : Marine Bessy, Achile Hervet, Ambre Gonon, et Pauline Grange.

Cette année encore, la proposition qui a été faite aux enfants scolarisés à l'extérieur de la commune d'intégrer le CME n'a pas suscité de candidature.

Dès la rentrée de septembre, après la première réunion d'installation en présence de Michel Gandilhon, les nouveaux élus détermineront les priorités de leur mandat.

Les enfants du CME seront toujours accompagnés par Hervé Bouchut (animateur salarié de la commune) et Pascal Philibert, élu de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires.

Les élus remercient les enseignantes qui ont accompagné les enfants dans cette élection et félicitent tous les candidats qui se sont investis dans la campagne électorale.

Retrouvez la vidéo des élections sur le site internet de la commune :

<https://fontanes-42.fr/fr/nw/954228/1079210/election-du-conseil-municipal-des-enfants>



Approvisionnement local, du nouveau

C'est vendredi, allons au marché !

Le **vendredi 26 août**, le marché fera son retour mais avec un **nouvel horaire : de 16 heures à 19 heures**, place de la Mairie. Pendant les travaux d'assainissement il sera ponctuellement déplacé suivant les contraintes.

De nouveaux producteurs et commerçants :

« Au chou botté » : Jeunes et nouveaux maraîchers à Cellieu, ils proposeront leurs légumes bio de saison (<https://www.facebook.com/auchoubotte>)

« Monoak » Madame Clavel installera un banc de produits alimentaires, miel, fromage de chèvres, saucissons secs, viande sous vide. (<https://www.monoak.fr/>)

Le « Bocal à roulettes » viendra faire escale un vendredi par mois avec son épicerie vrac itinérante (<https://www.facebook.com/lebocalroulettes>).

Sans oublier, à deux pas, la boulangerie-pâtisserie « Le coin des douceurs ».

Ce nouvel horaire, en fin de journée le vendredi, doit permettre au plus grand nombre de pouvoir s'approvisionner localement.



Innovation à la Ferme du Pilon

Depuis le printemps, la Ferme du Pilon, à Roissieux, complète son offre de vente directe de fromages et glaces avec l'ouverture d'un bar à lait. Promeneurs et autres clients peuvent déguster sur place un verre de lait ou une crème glacée transformée à la ferme. D'autres boissons (jus de fruits, thé, café) provenant de partenaires locaux sont également proposées.

Ouverture les samedis, dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures 30 et de 15 heures à 18 heures 30 (<https://www.facebook.com/lafermedupilon>).



Repas des aînés : changement de date

Le repas des aînés 2022, initialement prévu le samedi 15 octobre est décalé au lendemain le **dimanche 16 octobre**. Comme chaque année, une invitation sera adressée aux invités pour leur donner rendez-vous à partir de midi à la Maison du Plâtre.



Report et démarrage des travaux d'assainissement



Le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux humides (assainissement, eaux pluviales et eau potable) rue de la Sibérie, place de la Mairie, rue des Acacias et chemin de Saint-Galmier a été reporté au lundi 22 août 2022.

Ils commenceront par la rue de la Sibérie qui sera coupée à la circulation pendant environ deux semaines.

Une déviation sera mise en place depuis la rue Fontanésium par le lotissement de Chantemerle puis la rue des Alpes avec une interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Les rues seront ouvertes à la circulation le week-end. Les riverains concernés devront garer leurs véhicules sur le parking de la rue du Plâtre. Ils seront informés par un courrier de Saint-Etienne Métropole sur le déroulement des travaux et les consignes à respecter.

Pour les professionnels qui doivent recevoir des livraisons avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes, il conviendrait d'anticiper vos commandes et, en cas d'impossibilité, vous pouvez contacter la mairie.

Merci à tous pour votre compréhension et votre vigilance.

A l'automne, les travaux reprendront dans les mêmes rues pour l'enfouissement des réseaux secs.

🗑 Déchets : suppression des containers rue du Plâtre



Des incivilités récurrentes nécessitent un rappel des règles concernant la collecte des déchets ménagers et ont conduit la municipalité à apporter quelques modifications dans l'organisation.

Les containers situés rue du Plâtre sont supprimés, à l'exception des bacs à verres et textiles. Ce lieu devenait une véritable décharge.

Depuis toujours, les cartons doivent être emmenés en déchèterie. Seules les cartonnettes, pliées et mis dans des sacs jaunes, peuvent être déposées à la collecte.

Il est rappelé que les déchets des habitants sont ramassés à leur porte : les sacs doivent être déposés sur le domaine public devant son habitation, la veille du jour de la ramasse après 19 heures.

Certains bacs sont réservés à des habitants pour qui le ramassage à la porte n'est pas possible :

- Les containers situés rue des Alpes sont réservés aux habitants du haut de cette rue et de l'impasse de l'Arsenal
- Les containers situés place de l'église sont réservés aux habitants de l'impasse du Couvent et de la place du Levant (Belvédère)
- Les containers situés rue du Sépulcre, sont réservés aux habitants du lotissement des Egaux
- Les containers situés dans certains hameaux sont réservés aux habitants de ceux-ci.

Si certains habitants rencontrent des difficultés concernant leur point de ramasse, ils peuvent contacter la mairie afin qu'un élu les rencontre pour trouver une solution.

Depuis toujours, les containers du château sont strictement réservés aux locations du château.

Rappel des jours de collecte :

	Collecte	Dépose
Ordures ménagères (sacs noirs)	Une fois par semaine, le jeudi matin	La veille au soir à partir de 19h
Tri sélectif (sacs jaunes)	Une fois tous les quinze jours, les semaines paires, le mercredi matin	

Les années qui viennent apporteront des évolutions importantes dans le tri et la collecte des déchets : tri sélectif ouvert à tous les plastiques, tri des déchets alimentaires, passage progressif aux containers individuels... Des informations seront communiquées le moment venu.



Don du sang

Rendez-vous le jeudi 22 septembre, de 16 heures 30 à 19 heures, à la Maison du Plâtre pour la collecte annuelle à Fontanès.



🔊 Bruit nocturne, rappel

Avec les beaux jours, quoi de plus normal que de vouloir se retrouver et faire la fête ! Cependant cela ne doit pas se faire au dépend de la tranquillité de ses voisins. Restons vigilants et courtois. De même, l'utilisation des engins motorisés bruyants est réglementée.

L'arrêté préfectoral n° 2000/074 du 10 avril 2000 précise :

- Les nuisances sonores en extérieur sont interdites après 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables, et après 23 heures les samedis et veilles de jours fériés.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
 - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Enquête publique

Une enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Saint-Etienne Métropole se déroulera du 29 août à partir de 9 heures au 30 septembre jusqu'à 16 heures 30 inclus.

Les objectifs du RLPi sont notamment la réduction de la pollution visuelle par des panneaux publicitaires.

Au cours de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur tiendra des permanences au siège de Saint-Etienne Métropole (2 avenue Grüner à Saint-Etienne) ainsi que dans plusieurs mairies. Les dates et lieux sont affichés sur la porte de la mairie. Pour Fontanès, la permanence la plus proche est le 2 septembre, de 14 heures à 17 heures, à la mairie de La Talaudière.

Le dossier d'enquête sera consultable (pendant l'enquête publique) sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Il pourra aussi être consulté en version numérique à la mairie de Fontanès pendant les horaires d'ouverture du secrétariat ou en format papier dans les lieux de permanence.

Retrouvez l'arrêté sur le site internet de la commune :

<https://fontanes-42.fr/fr/nw/954228/1077702/ouverture-dune-enquete-publique>





Résultats des élections législatives

Premier tour :

	Fontanès	3 ^{ème} circonscription
Nombre d'inscrits	479	83 522
Bulletins nuls	2	108
Bulletins blancs	3	719
Exprimés	277	37 437
Participation	58.87 %	45,81 %



Nom du candidat	Fontanès		3 ^{ème} circonscription	
	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de voix	Pourcentage
LEGLISE Sandrine	10	3.61	545	1.46
CAILLON Louis	3	1.08	643	1.72
BONY Vincent	83	29.96	8 858	23.66
ASSAOUNE Mariam	2	0.72	479	1.28
SURPLY Isabelle	9	3.25	2 067	5.52
HUSSEINI Pauline	4	1.44	327	0.87
LA MARCA Angéline	51	18.41	7 890	21.08
MARTIN Catherine	3	1.08	456	1.22
MANDON Emmanuel	73	26.35	9 621	25.70
MOREL Nina	1	0.36	185	0.49
DUGUA Axel	25	9.03	5 060	13.52
LE JAOUEN Eric	9	3.25	800	2.14
BESSON Pascal	3	1.08	376	1.00
VIDAL Alexandre	1	0.36	130	0.35

Deuxième tour :

	Fontanès	3 ^{ème} circonscription
Nombre d'inscrits	479	83 524
Bulletins nuls	6	515
Bulletins blancs	16	2 420
Exprimés	252	32 813
Participation	57.20%	42.80 %



Nom du candidat	Fontanès		3 ^{ème} circonscription	
	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de voix	Pourcentage
BONY Vincent	121	48.02	14 006	42.68
MANDON Emmanuel	131	51.98	18 807	57.32

Emploi

Offres d'emploi

Secrétaire de mairie à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2022, en raison du départ d'Isabelle Viricel.

Missions: Comptabilité, ressources humaines, dossiers administratifs, demandes de subventions, accueil du public, assistance et conseils aux élus...

Qualités requises: polyvalence, autonomie, bonne communication, discrétion, savoir gérer les priorités, capacité d'analyse et de synthèse.

Retrouvez l'offre d'emploi sur le site « emploi territorial » :

https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o042220600670667-secretaire-mairie-h-f



Agent technique de ménage : le recrutement est en cours pour une prise de poste au 20 septembre.

Jobs d'été

Maxime Notel (du 4 au 15 juillet) et Aurélien Grange (du 18 au 29 juillet) ont été recrutés pour réaliser des petits travaux d'entretien sur la commune (20 heures par semaine), sous l'œil attentif et expérimenté de Philippe Michon et Christophe Bony.



Maxime Notel

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

	Hors vacances scolaires		Vacances scolaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h		9h à 12h	
Mardi		14h à 18h30		14h à 17h
Mercredi	9h à 12h			
Jeudi		14h à 18h30		14h à 17h
Vendredi		15h à 17h		
Samedi	9h à 11h lendemain du conseil municipal			

La mairie sera fermée du mercredi 10 au lundi 15 août 2022 inclus.



**LES ELUS MUNICIPAUX
VOUS SOUHAITENT
DE BONNES VACANCES**



Du côté des associations

APE

Les membres de l'APE souhaitent aux enfants et parents de très bonnes vacances. Un grand merci pour votre implication tout au long de l'année.



MAM « Les P'tites comptines »

Voilà bientôt deux ans que nous nous lançons dans l'aventure pour ouvrir notre Maison d'Assistants Maternels (MAM) « Les P'tites Comptines ».

Aujourd'hui nous préparons activement cette ouverture qui aura lieu le 22 août.

Les enfants pourront profiter d'un bel espace de 120 m² refait à neuf et étudié pour qu'ils puissent s'épanouir et s'éveiller dans un lieu qui a été spécialement conçu pour eux par Marie-Renée Désage. Nous pourrons aussi bénéficier des bienfaits de la nature grâce à un extérieur aménagé.



La maison pourra accueillir 12 enfants de 3 mois à l'entrée à l'école, avec des horaires larges, allant de 7 heures à 19 heures. Les enfants porteurs de handicap pourront être accueillis à la MAM.

Cette aventure va être un grand changement pour nous trois qui travaillons depuis plusieurs années seules chez nous. Le but est de rompre cette solitude, de partager nos expériences, nos idées et de mettre en place des activités ensemble.

Nous espérons aussi gagner en confort de vie : nous sommes chacune responsable des enfants dont nous avons la charge mais, grâce à la délégation d'accueil et avec l'accord des parents, nous ne serons pas obligées d'être toutes les trois présentes à l'ouverture ou à la fermeture.



Les maisons d'assistantes maternelles sont l'avenir de notre métier. C'est plus facile et plus enrichissant de travailler ensemble et d'accueillir les enfants dans un lieu adapté et sécurisé.

Vous pouvez nous contacter par mail : mamdefontanes@gmail.com

Séraphine Bouchut, Nadine Thollot et Ludivine Thizy

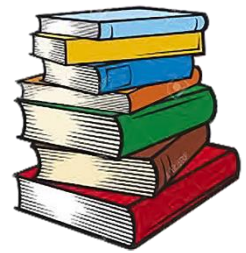
Bibliothèque

La bibliothèque prend ses quartiers d'été mais reste ouverte tous les dimanches pour vous accueillir !

Romans, romans policiers, bandes dessinées... Venez choisir vos lectures de vacances.

Du 1^{er} juillet au 31 août, ouverture le dimanche de 10 heures 30 à 12 heures.

Bon été à tous !



MJC

La fin de la saison a sonné... une saison complète sans un arrière-goût amer de Covid !

Nous sommes heureux de pouvoir renouveler nos activités mais encore plus heureux de vous proposer quelques nouveautés.

Retrouvez ci-joint la plaquette !

Vous pouvez dès à présent vous réinscrire à vos activités préférées.

Pour cela, il vous suffit :

- de remplir la fiche d'inscription que vous retrouverez sur le site www.mjcfontanes.org
- ne pas oublier le règlement intégrant celui des adhésions
- de déposer l'ensemble dans la boîte aux lettres de la MJC (1 place du Plâtre)

Nous restons disponibles à l'adresse contact@mjcfontanes.org

Et nous vous retrouverons après deux mois de vacances le 3 septembre à 9 heures à la Maison du Plâtre pour les inscriptions.



Zoom sur les nouveautés

YOGA DU RIRE

Un concept simple, facile et accessible à tous pour réveiller la joie de vivre, l'enthousiasme...

Une activité joyeuse qui procure un bien-être physique, mental et social... l'anti-stress au naturel !

Rire ou sourire est un cadeau, un langage universel, un outil de communication.

Cette pratique participe à la recherche de l'épanouissement personnel.

Les valeurs du sourire ou du rire constituent un ingrédient formidable pour nous accompagner au quotidien.

COUTURE

Vous avez envie d'apprendre à coudre ? Vous connaissez les bases mais vous souhaitez découvrir de nouvelles techniques ? Les rudiments de la couture n'ont plus de secrets pour vous mais vous avez un projet complexe et souhaitez de l'aide, du conseil ?

Ce cours est fait pour vous ! Magali vous guidera du simple ourlet à la conception d'une pièce complète. De 10 à 99 ans, il suffit d'avoir des idées : vêtements, accessoires, déco, cosplay...

DESSIN PEINTURE

Les cours de dessin et peinture sont un moyen d'expression destiné à s'épanouir, développer son imagination et apprendre à observer.

Différentes techniques sont enseignées selon les âges (à partir de 12 ans). Pour tous, il s'agit de trouver son style, de devenir autonome et de se perfectionner. L'objectif est d'avoir du plaisir et de gagner de la confiance en soi !

N'attendez plus, à vos fusains et pinceaux !

JEUDI DETENTE

Nous proposons un après-midi détente, jeux de société, jeux de cartes, conférences, activités diverses suivant les souhaits des uns et des autres.

Ces rencontres auront lieu le premier jeudi de chaque mois, de 14 heures 30 à 18 heures, à la Maison du Plâtre.

Cette activité est ouverte à tous les adultes qui souhaitent partager un moment d'échanges et de convivialité

Banquet des demi-décades

Les classes en 7 organisent le banquet des demi-décades le samedi 8 octobre à la Maison du Plâtre.

Au programme : repas et soirée dansante pour 50 € par personne.

Toutes les personnes concernées et intéressées sont invitées à contacter Anne-Sophie CARTERON au 06 12 53 34 50 avant fin juillet.

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Août			
Samedi 27 août	Cinéma	MJC	Le Foyer
Septembre			
Du 1 ^{er} au 4 septembre	La Guinguette des Mâtrus	Municipalité	Le château
Samedi 3 septembre	Inscriptions aux activités	MJC	Maison du Plâtre
Du 8 au 11 septembre	La Guinguette des Mâtrus	Municipalité	Le château
Samedi 10 septembre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Vendredi 16 septembre	Assemblée générale	APE	Maison du Plâtre
Samedi 17 septembre	Rando VTT des Crêts	VCSCMF / Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Jeudi 22 septembre	Don du sang	Municipalité / EFS	Maison du Plâtre
Samedi 24 septembre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Octobre			
Samedi 1 ^{er} octobre	Banquet des classes en 2	Les classards	Maison du Plâtre
Samedi 8 octobre	Demi-décades en 7	Les classards	Maison du Plâtre
Dimanche 16 octobre	Banquet des Aînés	CCAS / Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Samedi 22 octobre	Cinéma	MJC	Le Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune quelques jours après sa parution en format papier.



Pour être informé de sa mise en ligne, **inscrivez-vous à la Newsletters** sur le site internet (en bas de la page d'accueil).